



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 6803

Texte de la question

M Jean-Louis Dumont attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur la situation des personnels techniques d'ateliers et des travaux de l'Etat. En effet, suite à une concertation nationale, le comité technique paritaire du ministère adoptait le 12 janvier 1984 leur nouveau statut : celui d'agent d'exploitation, 38 000 agents croyaient ainsi être reconnus à leur juste valeur professionnelle. Mais, la pause catégorielle en vigueur dans la fonction publique depuis 1976 a semble-t-il rendu impossible toute revalorisation de ce métier. Considérant le rôle, la polyvalence de ces agents de l'Etat, il lui demande de mettre tout en œuvre pour que soit prise en compte l'évolution de cette profession et les revendications de reclassement indiciaire aux groupes IV, V et VI de rémunération de ces agents.

Texte de la réponse

Reponse. - Le corps des agents des travaux publics de l'Etat comporte actuellement 36 844 emplois autorisés, repartis en 15 992 emplois d'agents de travaux, 15 196 d'ouvriers professionnels de 2e catégorie (OP 2) et 5 656 d'ouvriers professionnels de 1re catégorie (OP 1). Classes en catégorie C et relevant respectivement des groupes de rémunération III, IV et V, ces fonctionnaires sont chargés, en plus de leurs tâches traditionnelles d'entretien, de l'exploitation du réseau routier et navigable. C'est pour tenir compte de l'évolution de leurs tâches d'exploitation que l'administration de l'équipement s'est engagée en 1983 dans la réalisation d'un plan pluriannuel tendant à la requalification de 10 000 emplois d'agents de travaux en emplois d'OP 2. Ainsi, à la fin de l'année 1988, 8 000 agents de travaux auront-ils pu accéder au grade d'OP 2 par simple voie d'inscription sur la liste d'aptitude, alors que l'accès à ce grade s'obtient normalement par concours. Pour autant, le ministère de l'équipement et du logement poursuit ses réflexions sur les perspectives d'évolution et de réforme possible de la situation de ces personnels, compte tenu des nouvelles qualifications exigées par la modernisation de tout ce secteur d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Dumont Jean-Louis](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6803

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3594